

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 21 JUIN 2013

Délibération n° 52-2013

Le Conseil d'administration à l'unanimité les admissions en non valeur proposées par l'agent comptable pour un montant total de 3 045,06 €.

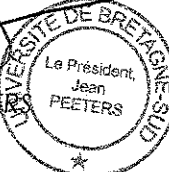
Membres en exercice : 27 membres

Votes : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS


Document(s) en annexe au présent extrait : Dossier « Admissions en non-valeur »

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 24 juin 2013

Document
mis en ligne le :

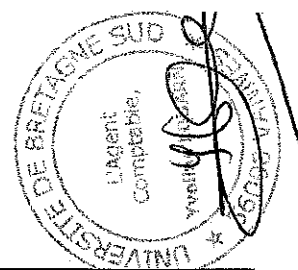
17 JUIL. 2013

www.univ-ubs.fr

Propositions d'admission en non-valoriser présentées au conseil d'administration du 21/06/2013

Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
Vu le Décret n°94-99 du 14 janvier 1994 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

POSTE	ÉTUDIANT	COÛT	Affectation	Composant	REF. N°	MONTRANT INITIAL	SOMMES REÇUES	RESTE À RÉCOUVRIR	PROCÉDURE DE RÉCOUVREMENT	Montant admis en Non-Valoriser
1	Divers étudiants:	Formation au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires 2011/2012	934	ADEFOPE	Titre 2011/2000001704	48 060,00 €	44 078,00 €	1 824,00 €	2 courriers de relance en avril et mai 2012 puis un avis avant poursuite en juin 2012.	1 824,00 €
2	Mme	Reprise d'étude en 1ère année de master 2011/2012	934	ADEFOPE	Titre 2012/2000003349	332,50 €	- €	332,50 €	Relances amiables en juillet et septembre 2012. Avis avant poursuite en octobre 2012 non distribué. Pas d'adresse	332,50 €
3	Mme	Licence professionnelle 2011/2012	934	ADEFOPE	Titre 2012/2000000112	750,00 €	- €	50,00 €	Relances amiables en février, mars et avril 2013 sur les 50 euros restant à charge suite exonération partielle	50,00 €
4	Mme	Droits d'inscription 2012/2013	900	DSEG	Titre 2012/200001569	186,00 €	124,00 €	62,00 €	Relances amiables en novembre 2012 et février 2013 puis un avis avant poursuite réceptionné le 26/09/2013	62,00 €
5	Mme	Reprise d'étude en 2ème année de master droit éco-gestion 2011/2012	934	ADEFOPE	Titre 2012/200000169	750,00 €	- €	750,00 €	Recouvrement confié à un huissier en novembre 2012. Inajournabilité du débiteur constatée par huissier en mai 2013.	750,00 €
	UNIVERSITE DE PARIS X	Prêt entre bibliothèques	930	SCD	Titre 2012/200001015	7,00 €	- €	7,00 €	Relances amiables en décembre 2012, janvier et mars 2013	7,00 €
	UNIVERSITE DE PICARDIE	Prêt entre bibliothèques	930	SCD	Titre 2012/200001012	6,00 €	- €	6,00 €	Relances amiables en janvier et avril 2013	6,00 €
	UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE	Prêt entre bibliothèques	930	SCD	Titre 2012/200001006	7,00 €	- €	7,00 €	Relances amiables en janvier et avril 2013	7,00 €
	UNIVERSITE DE LILLE 2	Prêt entre bibliothèques	930	SCD	Titre 2012/200000999	6,00 €	- €	6,00 €	Relances amiables en janvier et avril 2013	6,00 €
	IRIS	Refacturation de charges 2nd semestre 2012	900		Titre 2012/200001792	17 919,03 €	17 919,02 €	0,01 €		0,01 €
	OPCALIM	Financement d'un contrat de professionnalisation 2011/2012	906	IUTL	Titre 2012/200001244	2 845,00 €	2 844,50 €	0,50 €		0,50 €
	FONGECIF BRETAGNE	Financement d'une reprise d'études 2012/2013	906	IUTL	Titre 2013/200000011	778,05 €	778,00 €	0,05 €		0,05 €
									TOTAL	3 045,06 €



**ADMISSION EN NON VALEUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21 juin 2013**

➤ **DEBITEURS :**

8 étudiants :	- Mme ...	doit	380€ sur un total de	440€
	- M.		196€	440€
	- Mme ...		196€	440€
	- Mme ...		318€	440€
	- M.		196€	440€
	- Mme ...		147€	440€
	- M.		196€	440€
	- Mme ...		195€	360€

➤ **NATURE DE LA CREANCE :**

Frais pédagogiques liés à la formation au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
2011/2012

➤ **EXERCICE D'ORIGINE :**

2011

➤ **MONTANT :**

1824 €

➤ **REFERENCES DES TITRES DE RECETTE :**

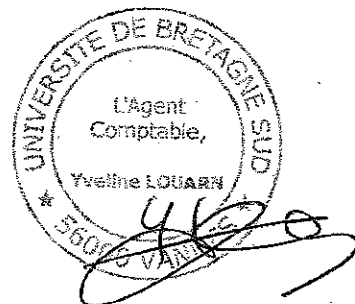
2011/200001704 de 48060 €

➤ **RESUME DES FAITS ET DEMARCHES ENTREPRISES :**

Aucun des stagiaires n'a pu être joint par téléphone, l'un d'eux n'a pas laissé d'adresse valide. Ceux inscrits à la formation en présentiel ont abandonné au cours ou à la fin du 1^{er} trimestre.

Courriers de relance amiables en avril, mai et juin 2012.

Avis avant poursuite le 06/11/2012 réceptionnés (3), non distribués (2) ou non réclamés (2).



**ADMISSION EN NON VALEUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21 juin 2013**

➤ **DEBITEUR :**

Mme

➤ **NATURE DE LA CREANCE :**

Contrat de formation professionnelle continue 2011/2012 en master 1 -
Domaine sciences humaines et sociales.

➤ **EXERCICE D'ORIGINE :**

2012

➤ **MONTANT :**

332,50€

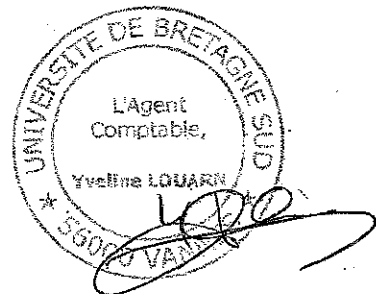
➤ **REFERENCES DES TITRES DE RECETTE :**

2012/200000349 du 30/03/2012 de 332,50€

➤ **RESUME DES FAITS ET DEMARCHES ENTREPRISES :**

Relance amiable les 11 juillet et 10 septembre 2012.
Avis avant poursuite en R/AC le 10 octobre 2012 adressé rue de la patrie à Lorient
réacheminé par La Poste avenue Matignon à Paris mais non distribuée (DNI).

Courriel le 24/10/2012 sans réponse.
Numéros de téléphone plus attribués.



**ADMISSION EN NON VALEUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21 juin 2013**

➤ **DEBITEUR :**

Mme

➤ **NATURE DE LA CREANCE :**

Préparation d'une licence professionnelle en GRH du 20/09/2011 au 16/09/2012.

➤ **EXERCICE D'ORIGINE :**

2012

➤ **MONTANT :**

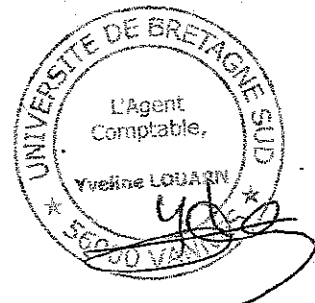
50 €

➤ **REFERENCES DES TITRES DE RECETTE :**

2012/200000112 du 01/03/2012 de 750€ (réduction de 700€ suite exonération obtenue le 23/11/12)

➤ **RESUME DES FAITS ET DEMARCHES ENTREPRISES :**

Suite à l'avis de poursuite adressé début novembre 2012, la stagiaire de formation continue a déposé un dossier de demande d'exonération. La commission réunie le 23 novembre 2011 a accordé un dégrèvement de 700€. Malgré trois courriers amiables en février, mars et avril 2013, le reliquat n'est pas soldé.



**ADMISSION EN NON VALEUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21 juin 2013**

➤ **DEBITEUR :**

Mme

➤ **NATURE DE LA CREANCE :**

Droits d'inscription en 1ère année de licence de droit 2012/2013.

➤ **EXERCICE D'ORIGINE :**

2012

➤ **MONTANT :**

62 €

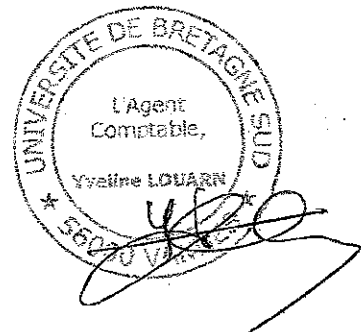
➤ **REFERENCES DU TITRE DE RECETTE :**

2012/200001569 du 20/12/2012 de 186€

➤ **RESUME DES FAITS ET DEMARCHES ENTREPRISES :**

L'étudiante a opté pour un paiement en 3 fois, par chèque et prélèvements automatiques. La dernière échéance de 62€ prévue le 02/11/2012 a été rejetée par sa banque.

L'étudiante en a été informée par courrier du 14/11/2012. Malgré l'émission d'une facture en décembre suivie de 2 relances amiables les 12 et 21 février derniers puis d'un avis avant poursuite réceptionné le 28/03/2013, l'étudiante, absente des cours et sans résultats aux examens, reste redevable des 62€.



**ADMISSION EN NON VALEUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21 juin 2013**

➤ **DEBITEUR :**

Mme

➤ **NATURE DE LA CREANCE :**

Reprise d'étude en 2^{ème} année de master 2011/2012.

➤ **EXERCICE D'ORIGINE :**

2012

➤ **MONTANT :**

750 €

➤ **REFERENCES DU TITRE DE RECETTE :**

2012/200000169 du 02/03/2012 de 750€

➤ **RESUME DES FAITS ET DEMARCHES ENTREPRISES :**

Les relances amiables (courriers en juin et juillet 2012 et avis avant poursuite en septembre 2012) n'ayant pas abouti, l'université a confié le recouvrement de la créance à un huissier de justice en novembre 2012. Maître Doisneau nous a fait retour de ce dossier en mai 2013 après avoir constaté l'insolvabilité de madame M.....

